

## AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

Année 2018-2019

---

Pour les apprentis mineurs en début de cycle d'apprentissage

Je, soussigné(e)  Mme  Mr

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

père, mère, tuteur de l'apprenti (e)

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

l'autorise  ne l'autorise pas

à participer aux sorties pédagogiques organisées par les formateurs de l'École d'ameublement de Paris.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

## DÉCHARGE

Année 2018-2019

---

Pour les apprentis mineurs en début de cycle d'apprentissage

Je, soussigné(e)  Mme  Mr

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

père, mère, tuteur de l'apprenti (e)

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

- Décharge l'École d'ameublement de Paris de toute responsabilité et l'autorise à laisser partir mon enfant mineur en dehors des heures prescrites (8h30 à 16h30), en cas de grève ou d'événement le nécessitant.
- Ne souhaite pas décharger l'École d'ameublement de Paris de toute responsabilité et ne l'autorise pas à laisser mon enfant mineur partir de l'établissement en dehors des heures prescrites (8h30 à 16h30). Je m'engage dans ce cas à venir le chercher à 16h30.
- J'ai pris bonne note du fait que pendant l'heure des repas (12h00 à 13h00), mon fils ou ma fille n'était plus sous la responsabilité de l'École d'ameublement de Paris, qui ne dispose pas d'infrastructure de restauration.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature